



# PROJET EOLIEN

## COLLINES DU NORD TOULOUSAIN



### Cahier d'acteur n°2 Syndicat Mixte Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de la transmission du cahier d'acteur du Syndicat Mixte Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales dans le cadre de la concertation préalable volontaire que Voltalia a organisée du 25 septembre au 6 novembre dernier sur le projet éolien Collines du Nord Toulousain, situé sur la commune de Villemur-sur-Tarn (31).

Dans le cadre du développement du projet une étude paysagère a été engagée et sera finalisée dans le cadre de l'étude d'impact, si le projet se poursuit et fait l'objet d'une demande d'autorisation.

Cette étude paysagère intégrera une analyse à différentes aires autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet : aire immédiate (1 km autour de la ZIP), aire rapprochée (jusqu'à 10 km de la ZIP), aire éloignée (de 15 jusqu'à 20 km).

Sur cette base, concernant les territoires du Tarn, les entités paysagères Coteaux de Montclar (jusque par exemple La Sauzière-Saint-Jean, Les Barrières, Saint-Gérard d'Armissart) et Plaine de l'Agout (jusque par exemple Saint-Sulpice-la-Pointe, Rabastens, L'Isle-sur-Tarn) sont étudiées, tant au niveau des sites et paysages d'intérêt (y compris les orientations des documents d'urbanisme), de la composition du patrimoine local (Monuments Historiques) que des dynamiques touristiques.

Cette étude vise également à évaluer l'intégration du projet de parc éolien dans le paysage en prenant en compte la qualité paysagère existante, l'urbanisation, les infrastructures et les effets cumulés possibles liés à la présence d'autres parcs éoliens sur le territoire.

Le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes est un élément essentiel pour chacun des projets que nous développons. Pour ce projet éolien, il a été engagé entre le printemps et l'automne 2021, avant le lancement des études, et s'est depuis poursuivi avec les principaux représentants des territoires concernés. La démarche de concertation préalable volontaire que nous avons organisée sous l'égide de garants de la CNDP s'inscrit dans cette démarche de dialogue et a permis de débattre de l'opportunité, des enjeux et caractéristiques précises du projet, des deux scenarii d'implantation, de leurs retombées locales et des alternatives permettant de produire une quantité d'électricité équivalente.

Si le projet se poursuit à l'issue de la concertation, de nouvelles actions viendraient compléter cette démarche.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations,

L'équipe projet

7 novembre 2025